

MINISTERE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

RAPPORT

ETAT ACTUEL DE CONSERVATION DU BIEN «VILLES ANCIENNES DE DJENNE»



Février 2014

Les problèmes de conservation actuels

Le conflit armé et la crise socio-institutionnelle de 2012-2013 que le Mali a connus ont eu un énorme impact sur l'état de conservation du site des « Villes anciennes de Djenné », déjà fragilisé en 2012 par une pression anthropique qui impacte sur la salubrité et l'harmonie du développement architectural du tissu ancien. Des projets de développement mal conçus (construction du barrage du seuil de Djenné et de la route reliant à la ville de Ké-Macina, nouvelles constructions de maisons mal adaptées dans la zone de tampon et piétinement de certains sites archéologiques) ont aggravé les problèmes liés à la gestion d'un site aussi vivant qu'attractif.

La crise de deux dernières années (2012-2013) a entraîné un déficit économique sans précédent dans la cité à cause de la mort du tourisme culturel qui générerait d'importantes ressources financières aussi bien pour les communautés de site que pour les collectivités territoriales (commune urbaine de Djenné) qui vivaient essentiellement de la manne touristique. Ceci a aggravé l'état de pauvreté structurelle des habitants, avec notamment la mévente des produits d'artisanat d'art et l'arrêt total de la profession de guide de tourisme.

Un manque d'entretien des maisons monumentales et à usage d'habitation après les deux saisons hivernales (2012-2013), associé aux problèmes d'assainissement et à la pression du développement, sont entre autres des préoccupations majeures qui ont entaché la gestion harmonieuse et efficace du périmètre classé.

La faiblesse institutionnelle provoquée par le déplacement des agents de la Mission culturelle vers le sud à cause du conflit armé et le manque de ressources financières que l'Etat allouait annuellement ont constitué un frein aux efforts fournis pour la gestion du site.

1. LES ACTIONS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION MENEES AU COURS DE L'ANNEE 2013

Pour prévenir les impacts néfastes de ces transformations et répondre à une Recommandation de la 36^{ème} session du comité du patrimoine mondial, des actions importantes de gestion, de suivi et d'évaluation ont été menées sur le site des «Villes anciennes de Djenné». L'Etat partie du Mali avec le soutien de partenaires techniques et financiers (Fonds du patrimoine mondial, gouvernement néerlandais, Fondation Prince Claus) a réalisé certaines activités en vue de diagnostiquer l'état de conservation et de gestion du site et améliorer la préservation de certains éléments physiques du site (architecture de terre et sites archéologiques).

Cette dynamique partenariale a permis d'atteindre les résultats ci-après :

a. Inventaire des maisons en ruine assorti d'une proposition de plan d'action.

Aujourd'hui, on constate une dégradation progressive du tissu ancien de Djenné avec des interférences perceptibles de « corps étrangers » dans l'environnement architectural en terre. Un grand nombre de maisons est en ruine. Cela ressort nettement du rapport du consultant, architecte

malien qui a produit un rapport fournissant des données quantitatives et qualitatives sur l'état de dégradation des maisons en terre dans l'arrondissement historique de la ville.

b. L'évaluation du plan de gestion 2008-2012 et propositions de recommandations

Un plan de gestion a une durée de vie déterminée. Il doit prendre en compte les transformations et les évolutions qui impactent sur le bien. Le travail d'analyse a permis de comprendre d'un côté les activités réalisées entièrement, celles à moitié et les activités qui n'ont pu être réalisées pour diverses raisons.

L'évaluation faite en 2013 par un expert malien a déduit de la nécessité de reconduire certains objectifs opérationnels pour cinq nouvelles années. Ceci permettra de revoir les contraintes et les opportunités pour une gestion cohérente et efficiente du site. Un autre point soulevé dans le rapport est la nécessaire synergie entre toutes les parties prenantes pour faire de la gestion du site un véritable programme de développement urbain, culturel et touristique.

c. Réalisation et atelier restitution d'un règlement d'urbanisme pour la ville de Djenné

La conception et l'adoption d'un règlement d'urbanisme du site classé est aussi l'une des recommandations de la 36^{ème} session du comité du Patrimoine mondial tenue du 26 juin au 06 juillet 2012 à Saint -Petersburg en Russie.

Ce travail à été réalisé en 2013 par Monsieur Muhamad Juma, architecte-urbaniste tanzanien. Le document produit est un outil précieux de gestion qui contribuera à concilier deux problématiques essentielles pour une gestion harmonieuse de la ville: la mise en valeur du patrimoine architectural et le développement harmonieux de l'espace urbain.

Le document du règlement d'urbanisme élaboré à été restitué le 18 décembre 2013 à Djenné au cours d'un atelier ayant regroupé l'ensemble des parties prenantes. Le processus de validation en cours.

Un comité de gestion de 15 membres composé des autorités administratives et politiques, coutumières et religieuses, associatives et corporatives a été mis en place le 13 janvier 2014. Il est chargé de suivre le dossier de validation du règlement d'urbanisme de la ville.

d. La réalisation d'une étude sur l'impact de la crise socio-sécuritaire sur le patrimoine et le tourisme culturel à Djenné.

Cette étude a montré que même si le territoire de Djenné n'a pas été occupée, les effets induits de l'occupation des régions du nord et d'une partie du centre du pays par des groupes armés, ont été durement ressentis par les communautés locales. Depuis 2012, le nombre de touristes ayant fréquenté le site est quasiment nul. L'économie locale qui reposait sur l'industrie du tourisme a baissé de façon drastique.

Un rapport faisant l'état des lieux de l'impact de la crise sur le patrimoine culturel et le déficit du tourisme a été produit et envoyé au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

2. L'ARCHITECTURE EN TERRE DU SITE

Djenné est connue pour caractère monumental de son architecture de terre qui comprend plusieurs formes et typologies de construction telles les façades marocaines, soudanaises ou Toucouleur.

En 2013, la Mission Culturelle a fait très dans le domaine de la conservation et de la réhabilitation du patrimoine architectural (maisons monumentales). Néanmoins le «projet néerlandais de conservation de l'architecture monumentale en terre » a pu être achevé avec la publication d'un livre sur les Saho (maisons décorées en terre dans des villages voisins de Djenné : Kolenzé, Kouakourou...)

La pauvreté et le manque d'appui de la part de l'état et des partenaires consécutifs aux effets de la crise socio sécuritaire de 2012-2013 a durement éprouvé les habitants qui ont conjonctuellement rompu avec leurs habitudes d'organiser les travaux annuels de restauration des maisons d'habitation . Seuls quelques propriétaires de maisons aisés ont effectué le crépissage et l'enduit de certaines façades visibles.

En mai 2013, malgré les difficultés conjoncturelles, la population de Djenné a pu organiser le crépissage annuel de la grande mosquée en terre. Les travaux ont consisté cette année à l'enduit partiel de la toiture et le colmatage en argile de certaines parties des murs lessivés par les eaux de pluies.

Une autre activité menée est la participation de trois maçons traditionnels de Djenné à l'atelier d'échange organisé au centre d'architecture en terre de Mopti du 25 novembre au 5 décembre 2013. Cet atelier se situe dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action adopté en février 2013 par le gouvernement du Mali et l'UNESCO. L'atelier a été co-organisé par la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, le Bureau de l'UNESCO au Mali et l'AKTC (Aga Khan Trust for Culture).

En décembre 2013, une étude d'évaluation commandée par AKTC a été réalisée par l'architecte néerlandais Monsieur Pierre Maas. Il s'agissait de faire le diagnostic des premières cent (100) maisons ayant bénéficié de l'appui de la première phase du projet de restauration qui a durée 7 ans (1996 – 2003). Le rapport de l'étude est disponible.

3 .GESTION DES SITES ARCHEOLOGIQUES

La Mission Culturelle avec l'appui financier de la Fondation Prince Claus a réalisé des actions de conservation par la mise en place des dispositifs et systèmes de lutte antiérosifs : plantation d'arbres et réalisation de cordons pierreux à l'aide de termitières sur les sites archéologiques de Kaniana et Tonoba.

Les systèmes antiérosifs constitués de termitières qui sont collectées dans les villages situés entre 10 et 30km de Djenné ont été réalisés de janvier à Mars 2013.

Au total 2000 pieds d'arbre (1400 eucalyptus et 600 acacia nilotica) ont été plantés, mais seul le tiers des pieds d'arbre a réussi.

L'état de l'intégrité et de la valeur universelle exceptionnelle du bien

1.1. Intégrité/authenticité du bien

Les sites archéologiques sont sérieusement affectés dans leur intégrité à cause de la pression anthropique et des phénomènes naturels dont l'érosion rapide des sols causée par les eaux de pluie et la montée des cours d'eau

Le site archéologique de Djenné-Djeno présente un état de conservation relativement bon en raison des actions multiples et continues de conservation effectuées. Ces actions sont d'une part la réalisation de dispositifs antiérosifs constitués de cordons de termitière, de murets en moellons concassés et rassemblés dans du grillage placés en travers les ravins, la constitution d'une haie vive par la plantation de pieds d'arbres, (prosopis, eucalyptus) et enfin la présence d'un gardien payé sur le budget de fonctionnement de la Mission Culturelle. Récemment le paiement du salaire des gardiens des sites n'a pu se faire à cause de la coupe budgétaire ayant affecté les ressources allouées par l'Etat à la Mission Culturelle de Djenné. Une des conséquences de cette situation est la reprise timide de fouilles clandestines par les trafiquants d'objet d'art.

Concernant les sites de Kaniana et Tonomba, ils connaissent un état de dégradation avancé. Cela est dû d'une part à la forte érosion hydrique qui a détruit une grande partie des surfaces des deux sites, lessivant le matériel archéologique qui affleure, et d'autre part, les deux sites sont traversés par des routes latéritiques construites avec l'accord des autorités ; toute chose qui altère évidemment leur intégrité.

1.2. Authenticité

Le grand nombre de maisons en ruine qui pourrait donner une impression de cimetière, à la ville préoccupe fortement.

Le goût prononcé pour les matériaux modernes (ciment, brique en terre cuite) et pour les techniques modernes dans l'entretien des anciens bâtiments et dans la construction des nouveaux ; l'absence d'un plan de la ville actualisé (quartier par quartier) qui pourrait permettre une bonne lecture des transformations opérées.

La disponibilité limitée des matériaux locaux et d'adjuvants (balle de riz de qualité, pain de singe, beurre de karité) ;

L'empiétement sur les rues et les places à chaque fois qu'une maison effondrée venait à être restaurée.

Les transformations opérées sur le bâti sont préoccupantes et constituent, une vraie menace pour l'authenticité de l'architecture traditionnelle.

Les modifications relevées concernent, notamment, l'utilisation des briques en terres cuites et du ciment comme revêtement des façades, de la peinture vive sur le pourtour des portes et fenêtres de même que l'élimination de certains éléments décoratifs tels que les «sarafales».

A cela s'ajoutent les peintures intempestives et affiches publicitaires de deux sociétés de téléphonie mobile (Malitel et Orange Mali) très perceptibles sur les façades de certains édifices du marché et environs.

Le Ministère de l'Artisanat et du Tourisme a entrepris de transformer l'ancien bâtiment du Palais de Justice de Djenné, pour en faire le siège de la chambre des Métiers de Djenné et permettre ainsi à celle-ci, de disposer d'un local décent et adapté. Les travaux entrepris ont introduit des matériaux

importés tels le ciment ; ce qui naturellement a créé un sentiment de révolte chez les habitants de la ville à qui on a interdit l'utilisation de ces matériaux. A ce niveau il faut faire remarquer que l'absence des agents de la Mission Culturelle (déplacés pour raison de sécurité) a favorisé ces transformations gênantes provenant de l'Etat lui-même.

A tout cela s'ajoute la lancinante question de salubrité de la ville qui s'est empirée depuis 2012. La Mairie de la commune urbaine qui tirait essentiellement ses revenus des taxes touristiques a été incapable d'assurer un service minimum de ramassage de déchets (plastiques essentiellement) produits le jour du marché hebdomadaire bondé chaque lundi.

1.3. Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien

Au regard de tous les problèmes évoqués, il faut dire qu'objectivement la Valeur Universelle Exceptionnelle du site a été véritablement entachée. Les critères qui ont sous-tendu l'inscription du site, l'intégrité/authenticité et la gestion limitée en 2012 et 2013 ont été touchés. Il importe de définir des méthodes et procédures spécifiques pour corriger certaines lacunes et entrevoir pour le site un véritable «programme intégré de développement urbain de Djenné», sur la base d'une étude préalable d'un « Master Plan »

1.4. Les mesures à prendre pouvant contribuer à la conservation durable du Bien

La mise en œuvre de projets de réhabilitation et de restauration de sites et monuments significatifs, et d'aménagement dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

Djenné étant un site habité où les problèmes quotidiens de gestion urbaine s'accroissent, il est urgent d'entreprendre une réflexion approfondie pour trouver des solutions durables aux questions d'assainissement et de pression urbaine, avant la mise en route des eaux du barrage en construction en amont de la ville.